DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet :
14 - Centre Social Ouest - Adhésion Annuelle à la Fédération des Centres Sociaux

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Amaury VEILLE, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Freddy NIVEL (pouvoir à Laurent HARMEL), Antoine LUCAS (pouvoir à Jacques VAREYON), Sonia CHEVAUCHET (pouvoir à Marine PARROT)

ABSENTS : Assad AKHLAFA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Françoise COLLET est nommée secrétaire de séance.

Suite au transfert du Centre Social Ouest de la CAF à la Ville d'OYONNAX, Mme Fanny RIPPE, rapporteur, informe qu'il appartient au Conseil municipal de voter le principe d'adhésion annuelle à la Fédération des Centres Sociaux.

En effet, la Fédération permet à la structure de bénéficier du soutien d'un réseau de professionnels, de formations et d'un accompagnement technique, notamment lors du renouvellement de l'agrément.

Le montant de l'adhésion est un pourcentage appliqué sur le budget réalisé de l'année N-1, calculé de la façon suivante :

- un taux de 0.77% du budget jusqu'à 430 000 €,

- un taux de 0.122% pour la part de budget supérieur à 430 000€.

Pour information, en 2022, le montant de la cotisation réglée par la CAF, s'élevait à 3 713 € pour un budget réalisé en 2021 de 760 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Objet :
14 - Centre Social Ouest - Adhésion Annuelle à la Fédération des Centres Sociaux

- Approuve le principe d'adhésion annuelle à la Fédération des Centres Sociaux pour l'année 2023,

- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à Oyonnax, le 25 septembre 2023

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 27 SEP. 2023
- par sa publication le 27 SEP. 2023

Le Maire